

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20240403-D_2024_059-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024



**COMPTE
ADMINISTRATIF DU
BUDGET ANNEXE
ENERGIES
2023**

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Charges de personnel (chapitre 012)	4
3. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	4
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	4
II. Recettes de fonctionnement	5
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	5
2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	5
3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
4. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	5
III. Dépenses d'investissement	6
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	6
IV. Recettes d'investissement.....	7
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	7
2. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001).....	7

Introduction

A compter du 1er janvier 2023, la Communauté d'agglomération est compétente en termes de « création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ». Ainsi, la CAVP se substitue notamment au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF) dans ses droits et obligations.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Section d'investissement

L'excédent de la section d'investissement est de 185 171,49 € et se définit comme suit :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	165 905,22	165 905,22
Opérations de l'exercice	6 613,75	25 880,02	19 266,27
TOTAUX	6 613,75	191 785,24	185 171,49

Il n'y a pas de report d'investissement de 2023 à 2024.

Section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement est de 187 596,55 € et se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	694 319,82	694 319,82
Opérations de l'exercice	897 123,25	390 399,98	- 506 723,27
TOTAUX	897 123,25	1 084 719,80	187 596,55

Reprise du résultat

Le résultat du compte administratif sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2024 du budget Energies. L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
En section d'investissement au compte 1068	0,00
En section de fonctionnement au compte 002	187 596,55
TOTAL	187 596,55

Le résultat global, toutes sections confondues est de **372 768,04 €**.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	99 413,32 €	67 050,09 €	-32,55%	7,47%
012	Charges de personnel	113 103,06 €	109 873,32 €	-2,86%	12,25%
65	Autres charges de gestion courante	15 983,47 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
67	Charges exceptionnelles	84 906,05 €	694 319,82 €	717,75%	77,39%
68	Dotations aux provisions	232,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 274,73 €	25 880,02 €	-87,87%	2,88%
	TOTAL	526 912,63 €	897 123,25 €	70,26%	100,00%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont de 67 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les frais liés au contrôle de l'exploitation,
- La communication,
- Autres (taxes, honoraires ...).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont de 110 K€.

3. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles sont de 694 K€ et correspondent au reversement de l'excédent au budget principal.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 26 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 044,24 €	27 667,04 €	15,07%	7,09%
75	Autres produits de gestion courante	313 129,43 €	356 119,19 €	13,73%	91,22%
77	Produits exceptionnels	1 249,52 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 347,96 €	6 613,75 €	-96,54%	1,69%
	TOTAL	529 771,15 €	390 399,98 €	-26,31%	100,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	691 461,30 €	694 319,82 €	0,41%	

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont de 28 K€ et correspondent à la redevance d'occupation du domaine public.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante sont de 356 K€ et correspondent à la redevance du concessionnaire.

3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 7 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

4. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Le résultat de fonctionnement reporté de 2022 à 2023 est de 694 K€.

III. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
21	Immobilisations corporelles	2 099,98 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 347,96 €	6 613,75 €	-96,54%	100,00%
	TOTAL	193 447,94 €	6 613,75 €	-96,58%	100,00%

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 7 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 274,73 €	25 880,02 €	-87,87%	100,00%
	TOTAL	213 274,73 €	25 880,02 €	-87,87%	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	146 078,43 €	165 905,22 €	13,57%	

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 26 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

2. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001)

L'excédent d'investissement reporté de 2022 à 2023 est de 166 K€.